



# Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Eure

Eure Tourisme

Evreux - 21 septembre 2011



## **I. Présentation du CDRP27**

## **II. Relations CDRP27 - UDOTSI**

## **III. Agrément des sentiers PR®**

## I. Les missions du CDRP



- la représentation du CDRP dans la vie départementale, l'animation et la promotion de la randonnée
- le suivi permanent du réseau de sentiers (PR, GRP et GR) par la « commission sentiers et itinéraires » (président de la commission, responsables de secteur géographique et baliseurs officiels)
- la sensibilisation des élus locaux au PDIPR.

## I. Les missions du CDRP



- le conseil aux collectivités locales dans la création, l'entretien, le balisage et la signalisation des itinéraires
- la formation au balisage de collectivités locales et offices de tourisme qui en émettraient le besoin
- le balisage et l'entretien courant des sentiers labellisés FFRP (débroussaillage, élagage, et toutes opérations visant à maintenir en état l'itinéraire sans nécessiter l'emploi d'engins spécialisés)
- la contribution à la veille de l'offre au travers du dispositif Eco-veille® de la FFRP (surveillance de l'état des sentiers, sensibilisation des randonneurs...)

## **I. Le CDRP de l'EURE en chiffres**



**En 2010**

- **1735 licenciés**
- **115 baliseurs**
- **30 associations fédérées**
- **le réseau des sentiers : GR<sup>®</sup> : 720 km**
  - GRP<sup>®</sup> : 220 km**
  - PR<sup>®</sup> > 3900 km – 400 circuits**

## II. Partenariat avec l'UDOTSI



É  
T  
A  
P  
E  
S

- avril 2011 : rencontres CDRP/UDOTSI
- mai 2011 : principes de partenariat CDRP/UDOTSI validés par le CA et le bureau de l'UDOTSI
- questionnaire UDOTSI envoyé à tous les OTSI
- à venir : élaboration de la convention (s'appuie sur la convention nationale FROTSI/FFRP de 2009)

C  
O  
N  
T  
E  
N  
U

- 1/ Dispositif Éco-veille® pour améliorer la qualité de sentiers
- 2/ Diffusion de topo-guides
- 3/ Formations

**Partenariat basé sur le volontariat de chaque OTSI**

## II.1 Le dispositif Éco-veille®



### Le principe



*Dispositif piloté par le Comité régional de la randonnée pédestre de Haute Normandie*

**Surveiller** l'état des chemins et leur environnement : signalement de dépôts sauvages, sentiers détériorés, panneaux de signalisation vandalisés...

**Faire remonter** la bonne information à la bonne personne.

**Sensibiliser** : faire comprendre aux randonneurs et plus largement aux citoyens que la préservation des sentiers et de leur environnement repose sur une action permanente demandant la participation de tous.

**Agir** : en protégeant ou en réparant, (in)directement et concrètement, en relayant le problème aux acteurs et décideurs compétents.

**Communiquer** : valoriser l'implication de chacun dans ces démarches de protection de l'environnement.

## II.1 Le dispositif Éco-veille®



### Le partenariat proposé

**Contribution** des OTSI au maintien de la qualité des sentiers (entretien, balisage, signalétique, environnement, sécurité etc.)

**Grâce à la mise à disposition** de fiches Éco-veille déposées dans l'OT volontaire via un présentoir dédié

**Fonctionnement** : 1 référent CDRP par OT volontaire

En 2010 : 11 fiches / En 2011 : 14 fiches

## II.1 Une fiche Éco-veille®



**Participez à la  
sauvegarde des  
chemins et de leur  
environnement...**



**ECOPLI**  
M 20 G  
Validité  
permanente



GDF SUEZ



LE DÉPARTEMENT DE  
**LEURE**

COMITÉ RÉGIONAL DE LA RANDONNÉE  
PÉDESTRE DE HAUTE-NORMANDIE  
AUTORISATION 28441  
76350 OISSEL

## II.1 Une fiche Éco-veille®



### Vos coordonnées

Vos coordonnées sont destinées uniquement à vous informer du traitement de l'anomalie constatée.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

Association : .....

.....

Type de randonnée pratiquée :

Pédestre  Équestre  VTT

### Localisation du sentier

Département : .....

Commune ou village : .....

.....

Type de sentier :

GR® (balisage blanc-rouge)

GRP® (balisage jaune-rouge)

PR® (balisage jaune)

Autre : .....

Nom du circuit : .....

.....

Document utilisé : .....

### Anomalies constatées

#### Entretien du sentier et environnement

- végétation importante  sentier inondé
- sentier encombré  chute d'arbres
- débris ou encombrants
- autre .....

#### Balisage

- marquage imprécis
- marquage peu visible
- espacement des marques
- absence de balisage
- autre.....

#### Signalétique

- départ mal indiqué  manquante
- détériorée  erronée
- autre .....

#### Sécurité

- passage difficile
- passage dangereux
- passerelle fragilisée
- glissement de terrain
- équipement de sécurité détérioré
- autre .....

Date de l'observation : .....

### Lieux d'anomalies constatées

Merci de faire un croquis avec les anomalies reportées et de joindre le numéro de carte IGN, les coordonnées GPS ou points de repères visuels.

### Remarques

#### Merci pour votre contribution

Comité Régional de la Randonnée Pédestre  
de Haute-Normandie

2 rue Turgis Jardin Public - 76350 Oissel  
06 33 49 52 45

ecoveille@ffrandonnee-haute-normandie.com  
www.ffrandonnee-haute-normandie.com

## II.2 La diffusion des topoguides



- « **L'Eure ... à pied** » : 41 randonnées PR<sup>®1</sup> (de 6 à 25 km)
- « **La Normandie ... à pied** » : 50 randonnées PR<sup>®</sup> (de 10 à 19 km), dont 10 dans l'Eure
- « **Le Pays de Risle Charentonne ... à pied** » : 27 randonnées PR<sup>®</sup>, (de 4,5 km à 22 km) + le GRP<sup>®</sup> Risle Charentonne

<sup>1</sup> Promenade et Randonnée (circuits en boucles)



## II.2 La diffusion des topoguides



### Le partenariat proposé :

Contribution des OTSI à la diffusion des topoguides :  
*en dépôt vente ou en vente directe*

TITRE	PRIX DE VENTE par le CDRP27 (T.V.A. 5,5 %)	PRIX DE VENTE SALONS ET FOIRES	PRIX DE VENTE CONSEILLE AUX REVENDEURS
<b>L'Eure ... à pied®</b> 3 <sup>ème</sup> édition (édition fédérale) 4 étoiles Référence : D027	10,00 €	12,50 €	13,50 €
<b>La Normandie ... à pied®</b> 1 <sup>ère</sup> édition (édition fédérale) 7 étoiles Référence : RE05	11,00 €	13,50 €	14,40 €
<b>Le Pays de Risle-Charentonne ... à pied®</b> 1 <sup>ère</sup> édition (édition fédérale) 4 étoiles Référence : P271	10,00 €	12,50 €	13,50 €

## II.3 Les formations

### Le partenariat proposé :

Possibilité de participer à toute formation (balisage ou autre) dispensée par le CRRP ou le CDRP

4 et 5 février 2012	Module de base à Yerville
9 et 10 juin 2012	SA1 à Petit Couronne
8 et 9 septembre 2012	Module de base à Vernon
27 octobre au 2 novembre 2012	SA2 à Petit Couronne
1 et 2 décembre 2012	SA1 à Petit Couronne
13 et 14 octobre 2012	Stage Baliseur
30 – 31 mars et 1 avril	Stage animateur Marche Nordique

### III. La démarche d'agrément



#### QU'EST-CE QUE L'AGRÉMENT FFRP ?

- L'agrément témoigne** de la cohérence de l'itinéraire PR<sup>®</sup> par rapport au réseau existant, de la pertinence de ses caractéristiques techniques et de son caractère attractif (paysages variés et présence de curiosités naturelles ou historiques).
- Son attribution** constitue la **reconnaissance officielle** par la FFRP de la **qualité de l'itinéraire**.
- Tout créateur et/ou gestionnaire d'un itinéraire peut demander son "agrément" auprès du CDRP

### **III. La démarche d'agrément**



#### **LA DÉLIVRANCE DE L'AGRÉMENT :**

- est de compétence départementale (donc le CDRP)
- se base sur une grille d'évaluation
- est valable 5 ans
- garantit la qualité, la pérennité et la sécurité de l'itinéraire

**L'agrément devient la norme : le plan stratégique fédéral vise à ce que « 90% des itinéraires PR<sup>®</sup> nouvellement publiés ou réédités dans les topoguides » soient agréés**

### **III. La démarche d'agrément**



**UNE GRILLE DE QUALIFICATION, exemples de critères :**

- configuration de l'itinéraire
- autorisation(s) de balisage et/ou de passage
- % de cheminement en continu/traversées sur routes goudronnées à grande circulation
- entretien de l'itinéraire
- édition
- environnement paysager, patrimoine naturel et culturel, activités de loisir à proximité
- obstacles et nuisances
- équipements et services touristiques à proximité

## III. La démarche d'agrément



### LES AVANTAGES DE L'AGRÉMENT FFRP

- ✓ Le circuit comporte un gage de qualité
- ✓ L'idée est que les circuits présents sur [www.eure-balades.fr](http://www.eure-balades.fr) tendent vers cet agrément (hors passage en propriété privée)
- ✓ Le bénéficiaire de l'agrément pourra s'en prévaloir pour toute opération de promotion et de valorisation de l'itinéraire :
  - sur les panneaux signalétique de charte départementale (ou autre)
  - sur tout type de document à caractère promotionnel
  - fourni à l'IGN, le circuit apparait sur leurs cartes légendé comme tel

### **III. La démarche d'agrément**



#### **La convention 2011 CG/CDRP intègre cette démarche :**

- Eure tourisme doit mettre à disposition la procédure d'agrément FFRP des circuits et sa grille auprès des Territoires sur les sites d'Eure tourisme (Pro et Balades).
- Le CDRP a pour objectif d'obtenir l'agrément de 17 circuits (prioritairement ceux présents dans le topoguide « L'Eure à pied... » et sur le site Internet Balades) :
  - grilles établies pour une dizaine de circuits
  - conventions à établir et signer avec les EPCI/OTSI

**Et pour finir... un rappel sur le balisage !**



## UNE CHARTE DE BALISAGE : POURQUOI ?

Pour que le balisage des itinéraires soit uniforme et réponde aux exigences :

- \* de qualité : graphisme, efficacité, discrétion, respect de l'environnement
- \* de cohérence d'un territoire à l'autre
  
- \* Discret
- \* Inexistant lorsqu'il est inutile
- \* Toujours présent au bon moment
- \* Toujours présent au bon endroit
- \* Visible sans le chercher

# ***La Charte du balisage***

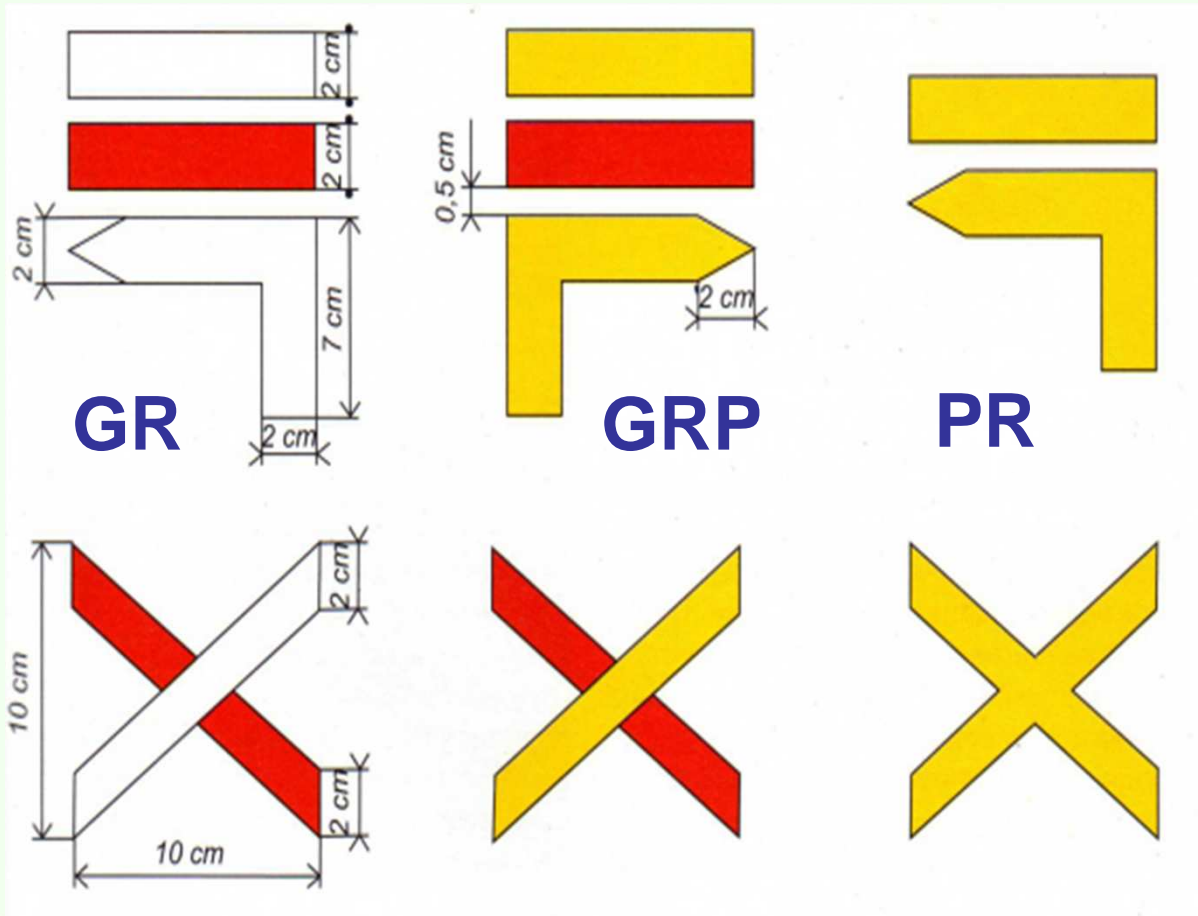


## **DERNIÈRE ÉDITION 2006 :**

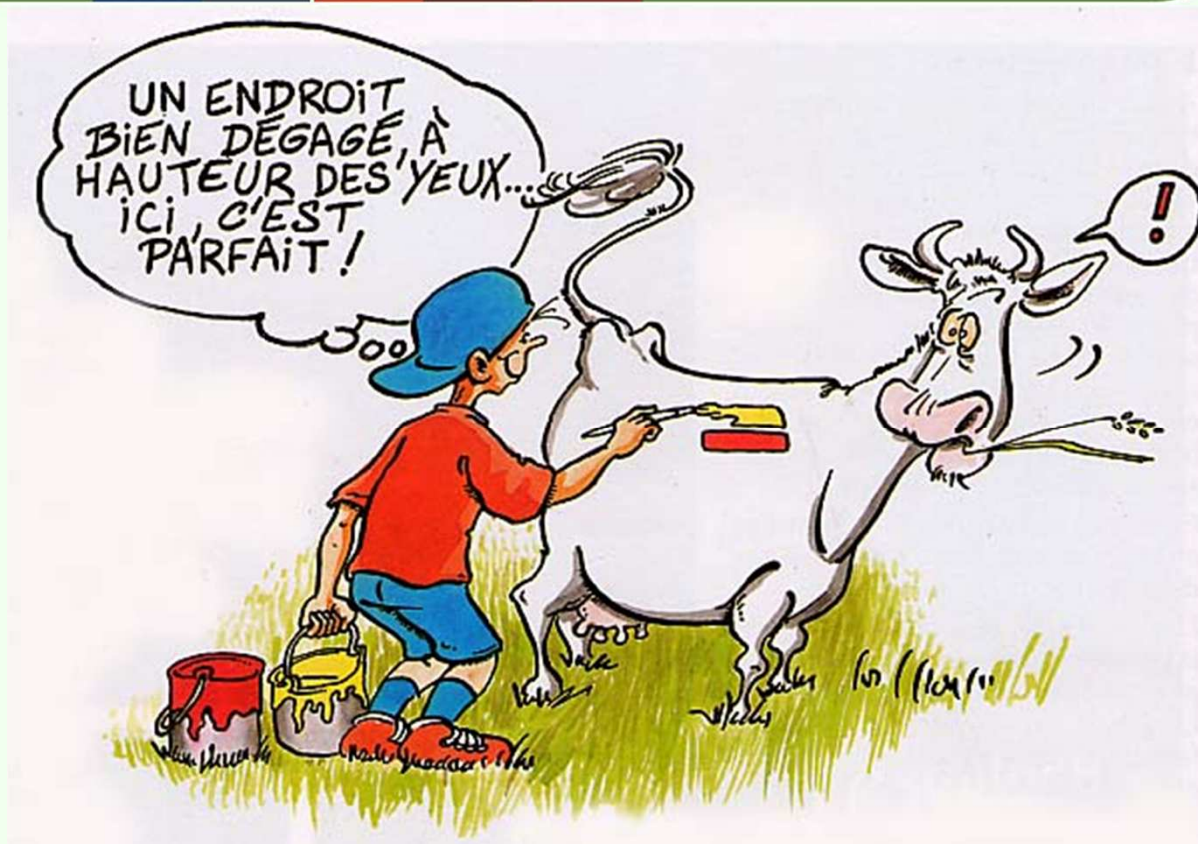
- **Signée par les principaux ministères**
- **Une meilleure prise en compte de l'environnement (peinture, respect des milieux traversés,...)**

**= C'est la bible du baliseur !**

# Les balises



# Un balisage parfait !!!



Merci  
pour votre  
attention

